



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : delinquance et criminalite

Question écrite n° 17189

Texte de la question

M. Pierre Petit attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire, sur la montee de la petite et moyenne delinquance a la Martinique. Il lui demande un effort concernant le nombre de policiers et gendarmes, notamment la possibilite d'etendre une antenne de police ou un renforcement sur Godissard et De Briand.

Texte de la réponse

La lutte contre la petite et moyenne delinquance est une priorite dont le principe a ete affirme a plusieurs reprises par le ministre d'Etat, ministre de l'interieur et de l'aménagement du territoire. Dans le departement de la Martinique, les efforts entrepris par les services de securite publique pour une meilleure protection des personnes et des biens ont permis d'enrayer la montee de la criminalite constatee ces dernieres annees et meme d'en inverser le cours. Ainsi, les resultats obtenus au cours du premier semestre 1994, comparativement a celui de 1993, font apparaitre une baisse du total des faits constatés de plus de 3 p. 100 et en particulier a l'egard des infractions de voie publique, de pres de 6 p. 100. Parallelement, les faits elucides ont enregistre une hausse approchant 13 p. 100, ce qui traduit, si besoin etait de le souligner, la forte implication des policiers locaux dans la lutte contre la delinquance, qui n'est plus consideree comme une fatalite. Les effectifs de la securite publique en Martinique s'elevaient au 1er janvier 1994 a 315 fonctionnaires de tous grades, dont 240 en tenue, auxquels s'ajoutaient 13 policiers auxiliaires. L'ensemble des mouvements en personnel pour cette annee a ete programme de facon a maintenir ce potentiel. A ce titre, la vacance de poste de commissaire central de Fort-de-France sera comblee debut septembre et un inspecteur prendra ses fonctions dans cette ville a la meme periode. De meme, le poste de chef de la circonscription du Lamentin a ete pourvu le 1er aout. En outre, dans le cadre du mouvement general, 12 grades et gardiens vont arriver dans ce departement le 1er septembre pour etre repartis au sein des services de la securite publique et de la police de l'air et des frontieres. Ainsi, des efforts importants sont consentis en faveur de la Martinique qui, il convient de le rappeler, avait deja beneficie du renfort des policiers auxiliaires affectes respectivement en aout 1993 a Fort-de-France et en fevrier 1994 au Lamentin. Une adaptation optimale des moyens logistiques aux missions et aux besoins prioritaires des services de police locaux a ete par ailleurs recherchee par la mise en oeuvre du plan departemental de securite, notamment par la creation de structures decentralisees. Ces dispositions se sont deja concretisees au Lamentin ou un poste de police a ete ouvert le 1er janvier dernier dans le quartier « centre ville ». S'agissant des quartiers Godissard et De Briand evoques par l'honorable parlementaire, ou l'implantation de telles structures n'est cependant pas envisagee dans l'immediat, ils beneficeront d'une couverture policiere renforcee par le potentiel operationnel accru de la circonscription de Fort-de-France. Cette ville verra prochainement la creation de deux postes de police dans les secteurs parmi les plus touches par la delinquance, Ermitage et Sainte-Therese, ainsi que l'aménagement d'un troisieme dans celui de la Savane. Ces implantations seront de nature a ameliorer sensiblement le dispositif policier et permettront ainsi d'orienter l'activite des patrouilles et des unites specialisees du commissariat central sur d'autres quartiers sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Petit Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17189

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3852

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4792